

<https://www.pressegauche.org/Crise-de-la-Covid-19-dans-le-milieu-communautaire-Le-gouvernement-doit-agir-en>



# Crise de la Covid-19 dans le milieu communautaire : Le gouvernement doit agir en cohérence avec la situation sanitaire



Date de mise en ligne : mardi 6 octobre 2020

- Politique québécoise - Politique -

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**Le 1er octobre 2020 - Les organismes communautaires autonomes qui oeuvrent en santé et services sociaux (OCASSS) interpellent de nouveau le Ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant, en lien avec des décisions problématiques de son ministère sur les règles régissant le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et les fonds d'urgence COVID-19.**

Dans une [lettre détaillée](#), la Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) et la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) réitèrent leurs demandes, puisqu'elles n'ont pas obtenu de réponse, ni de leur correspondance du 11 septembre, ni suite à leurs rencontres des 3 et 8 septembre.

Que ce soit au sujet de la reddition de comptes ou des fonds d'urgence COVID-19, les deux organisations constatent que ni leurs préoccupations, ni l'évolution de la pandémie ne sont prises en compte. « La situation est actuellement très difficile pour les personnes qui fréquentent les organismes communautaires ou y travaillent, tant financièrement que psychologiquement. Il est urgent que le ministre réponde positivement à leurs demandes et comprenne leurs besoins » indique Hugo Valiquette, porte-parole pour la CTROC.

Le MSSS exige des OCASSS qu'ils tiennent leur AGA avant le 31 décembre, alors que selon les régions, de 20% à 40% des OCASSS sont dans l'incapacité de le faire, virtuellement ou autrement, en raison de l'épuisement des équipes de travail, de la fracture technologique, de la fatigue organisationnelle, etc. « Dès le début de la pandémie, les organismes ont constamment dû s'adapter à la situation. Or, le MSSS impose des règles bureaucratiques excessives qui ne tiennent pas compte des réalités vécues sur le terrain » souligne Mercédez Roberge, porte-parole de la TRPOCB. « Les conseils d'administration qui ont pris la difficile décision de reporter leur AGA, moment fort de leur vie associative, l'ont fait pour protéger la santé de leurs membres et employé.es. Nous demandons au ministre de faire confiance dans leur bon jugement, sans oublier que les CA seront toujours redevables envers leurs membres. »

Quant aux fonds d'urgence COVID-19, elles soulignent que leurs règles sont si abusives que plusieurs organismes ne pourront y accéder. « En effet, s'ils veulent obtenir ces fonds, les organismes doivent produire une multitude de rapports, dans lesquels ils ont à prouver qu'ils en ont fait plus, tout cela au moment où ils peinent à s'adapter à la pandémie et tentent de continuer à fonctionner. C'est comme si on disait à un restaurateur qu'on va l'aider s'il sert plus de repas que l'an passé !! C'est illogique ! » s'indigne Hugo Valiquette.

Elles rappellent que les membres des conseils d'administration et des équipes de travail font partie des communautés touchées par la COVID-19 ; s'y trouvent des personnes endeuillées, malades, en isolement, des proches aidantes et des parents qui tentent de concilier famille et télétravail. « La 2<sup>e</sup> vague de la COVID-19 rend la réduction des règles administratives incontournable, afin qu'elles soient réalisables par tous. Personne ne souhaite que la bureaucratie cause des foyers d'écllosion en raison de la participation à des assemblées et de leur organisation » conclut Mercédez Roberge.

Résumé des demandes transmises au ministre Lionel Carmant :

- Accepter les résolutions de CA, à titre de reddition de comptes.

- Lever le délai du 31 décembre, tant pour la reddition de comptes que pour la tenue de l'AGA.
- Garantir que les OCASSS ne subiront aucune conséquence ni préjudice quant aux versements, à l'indexation et aux augmentations liées à leur subvention PSOC, s'ils dépassent le 31 décembre.
- Corriger les informations qui circulent, entre autres au sujet du bilan intérimaire et ne pas exiger de preuve de son dépôt.
- Réduire les exigences administratives de tous les fonds d'urgence, actuels et futurs.
- Allonger la période couverte par le fonds de 70M\$ prévu pour compenser les OCASSS qui n'ont pu tenir les activités de financement en raison de la pandémie.

En attente des réponses du ministre Carmant La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles et la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires ont informé plusieurs ministres liés aux exigences administratives imposées aux OCASSS ou à la santé publique, de même que les responsables des partis d'opposition et les gestionnaires des CISSS-CIUSSS.